



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**- Accord compétitivité.
- Réunion du 15
novembre.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

jeudi 17 novembre 2016

Accord de compétitivité: 6ème séance de négociation du 15 novembre 2016. Fin du travail obligatoire gratuit?

Après 8 heures de négociation, la direction annonce : «qu'elle renonce à imposer les samedis obligatoires gratuits et les 1H30 de dépassement journaliers».

Une bonne nouvelle, mais soyons prudents, la négo n'est pas terminée...

Le 15 novembre, la CGT avait appelé à la grève sur l'ensemble du groupe. A l'évidence, le mécontentement exprimé par les salariés sur le travail supplémentaire obligatoire et non payé en HS a contraint la direction à reculer ... Mais pas encore suffisamment.

En cas d'augmentation de l'activité :

- Les séances du samedi restent au volontariat et payées en heures supplémentaires en fin de mois... Sauf pour récupération des CTC.

Non au travail obligatoire, même payé !!

L'allongement du travail journalier sera obligatoire et pourra aller jusqu'à 1H15 par jour, payé en heure supplémentaire.

Délai de prévenance :

-Jusqu'à 15 jours calendaires avant leur mise en oeuvre.

-**En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de prévenance pourrait être réduit à 2 jours ouvrables.**

La CGT considère qu'il n'est pas acceptable d'obliger les salariés à travailler jusqu'à 1h15 de plus par jour (soir et matin ?), quand bien même ces heures soient payées en heures supplémentaires. D'autant qu'aucune limite n'est apportée pour la mise en oeuvre de ce mécanisme, qui pourra être utilisé par les directions locales pour n'importe quelle raison (pannes, rupture d'approvisionnement...), et ce sont les salariés qui compenseront !

En cas de baisse d'activité :

- Un compteur de Capital Temps Collectif triennal (et non plus annuel)
- Il pourra atteindre : – 7 jours maxi.

Il serait récupéré par les salariés :

Par compensation des CTC acquis au cours de la même période triennale.

Puis par des samedis obligatoires payés en HS. **La direction pourra-t-elle imposer des samedis obligatoires également aux intérimaires ayant un compteur CTC négatif?**

Restons mobilisés, pas question d'accepter le travail obligatoire, même payé !!

- 3000 embauches en 3 ans alors qu'il y a 10 000 intérimaires et 3000 prestataires sur le groupe et que plus de 4000 départs sont prévus, ce n'est pas acceptable !!

- la CGT demande le retour des DA, avec un départ une embauche !!

La cgt continuera de proposer et de négocier (n'en déplaise à certains) et demande à la direction de prendre en compte les 12 revendications et questions CGT.